

Bulletin d'adhésion

► CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE

Une solution incontournable pour l'exercice de votre activité

Contrat d'assurance Protection Juridique souscrit par l'intermédiaire en assurances AON France auprès de la Compagnie d'assurance PROTEXIA France - CC 2508 – Tour Neptune – 20, Place de Seine, La Défense 1 – 92400 COURBEVOIE 382 276 624 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des Assurances.

A COMPLETER PAR L'ADHERENT :

Raison sociale : Nom et prénom du dirigeant :

N° de Siret : Code NAF :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Déclaration du Chiffre d'affaires N-2 (hors USA/Canada) :

Je souhaite adhérer au contrat de Protection Juridique N°785963 portant la référence « AONPRORGT0615 »

Ce que vous apporte le contrat Protection Juridique

■ Une vraie Protection Juridique en prévention de tout litige

Sur simple appel téléphonique au 0969 329 600 (appel non surtaxé), de 8 heures à 20 heures, du lundi au samedi (hors jours fériés), vous êtes en relation avec des juristes confirmés afin d'obtenir une information juridique relative aux domaines couverts par votre contrat de Protection Juridique. Ces informations sont fournies oralement et en l'absence de tout litige.

■ Les principales garanties en présence d'un litige

L'Assureur prend en charge, dans les conditions, limites et exclusions fixées au contrat, les frais liés aux actions judiciaires, à hauteur de **20.000 € TTC par litige**.

Le plafond d'expertise judiciaire s'élève à la somme de **4.800 € TTC**

- L'intervention d'un juriste :
 - pour rechercher une solution amiable rapide en cas de litige.
 - ou en cas de procès, pour vous accompagner devant les tribunaux jusqu'à l'exécution des décisions rendues.

L'assureur intervient notamment dans les domaines suivants :

- ♦ **Protection Prud'homale** : lorsque vous êtes impliqué dans un conflit individuel avec l'un de vos salariés.
- ♦ **Protection Commerciale** : lorsqu'un litige vous oppose à vos fournisseurs, à vos clients, à un concurrent déloyal.
- ♦ **Protection Sociale** : lorsqu'un litige vous oppose à un organisme social, de prévoyance ou de retraite.
- ♦ **Protection Pénale, Disciplinaire et Administrative** : lorsque vous êtes poursuivi pour une infraction relevant du droit du travail, des règles d'hygiène et de sécurité, de la législation économique.
- ♦ **Protection Fiscale et URSSAF** : lorsque vous faites l'objet d'un redressement fiscal qui vous est notifié par l'administration fiscale ou par l'URSSAF
- ♦ **Protection des données personnelles** :
 - Usurpation d'identité : en cas d'usurpation de votre identité dans le cadre de votre activité professionnelle, par l'usage non autorisé des éléments d'identification de l'état civil de l'assuré

E-Réputation via et sur Internet : en cas d'atteinte de la réputation de la marque et/ou l'entreprise dans le cadre de votre activité professionnelle, par la diffusion d'informations via Internet, c'est à dire en cas de dénigrement, d'injures et de diffamation.

■ En Option : La garantie Recouvrement de créance

Votre créance doit être certaine, liquide et devenue exigible postérieurement à la prise d'effet du contrat. Elle doit demeurer impayée pendant plus de deux mois à compter de son exigibilité pour autant que son montant soit supérieur au seuil d'intervention d'un montant de 250€ T.T.C.. Cette garantie implique une participation de l'assuré aux frais de recouvrement, fixée à 15% TTC des sommes effectivement récupérées. Cette participation est intégralement due à l'Assureur dès la première intervention auprès du débiteur, quand bien même celui-ci vous rembourserait directement. L'intervention de l'Assureur cesse à la constatation sans équivoque de l'insolvabilité du débiteur.

En cas de litige relevant de votre activité professionnelle, vous devez adresser votre déclaration de litige à :

Allianz Protection Juridique
Centre de Gestion des Litiges
Tour Neptune – CC 2508
20 Place de Seine
92086 PARIS La Défense cedex
declaration.protection-juridique@allianz.fr

Cotisation annuelle

Cochez en fonction de votre dernier chiffre d'affaires connu et selon votre choix **avec** ou **sans** la garantie recouvrement de créance.

Options	Chiffre d'affaires annuel H.T.	Prime forfaitaire annuelle TTC (y compris Taxe de 13,4%) *
<input type="checkbox"/> A Sans l'option recouvrement de créance	De 0 à 1.000.000 €	133 €
<input type="checkbox"/> B Avec l'option recouvrement de créance		214 €
<input type="checkbox"/> C Sans l'option recouvrement de créance	De 1.000.000 € à 3 000.000 €	332 €
<input type="checkbox"/> D Avec l'option recouvrement de créance		558,50 €

*A la prime annuelle TTC indiquée dans le tableau ci-dessus, seront ajoutés des frais de gestion de 20 €.

ANTECEDENTS DECLARES

Vous déclarez qu'au cours des 36 derniers mois précédant la souscription, vous n'avez pas été titulaire d'un contrat résilié par un autre assureur pour non-paiement des cotisations, pour sinistres ou pour fausses déclarations.

Vous n'avez pas eu connaissance, au moment de la souscription, des faits, évènements ou situations, sources de litiges vous concernant susceptibles de mettre en jeu les garanties du présent contrat.

DECLARATIONS

Je reconnais avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration par application des dispositions prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

Je déclare vouloir bénéficier des garanties de Protection Juridique décrites dans les dispositions générales du contrat n°785963 référencées « AONPRORGT0615 » et ne pas avoir été titulaire d'un contrat de Protection Juridique résilié par le précédent assureur au cours des trois dernières années.

J'ai pris connaissance des dispositions générales du contrat n°785963 référencées « AONPRORGT0615 » et déclare en avoir conservé un exemplaire.

Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de Allianz Protection Juridique – Tour Neptune - CC 2508 – 20 Place de Seine, La Défense 1- 92086 Paris La Défense Cedex, pour toute information le concernant (Loi « informatique et libertés » du 06.01.1978 modifiée par la Loi du 06.08.2004).

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr
N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

Date de prise d'effet souhaitée : _____ / _____ / _____

(Cette date ne peut pas être antérieure à la date de réception du présent bulletin dûment signé par vos soins)

Date d'échéance : l'échéance du contrat est fixée au 1er janvier de chaque année.

Merci de nous renvoyer le présent bulletin dûment complété et signé

Fait à.....

Le.....

Cachet et signature de l'adhérent